

# Budget Primitif 2022 Ville d'Osny

Conseil municipal 10 février 2022



# Sommaire

- **Les grands équilibres budgétaires**
- **Présentation de la section de fonctionnement**
  - A- Dépenses réelles de fonctionnement
  - B- Recettes réelles de fonctionnement
- **Présentation de la section d'investissement**
  - A- Dépenses réelles d'investissement
  - B- Recettes réelles d'investissement
- **État de la dette**

# Les grands équilibres budgétaires

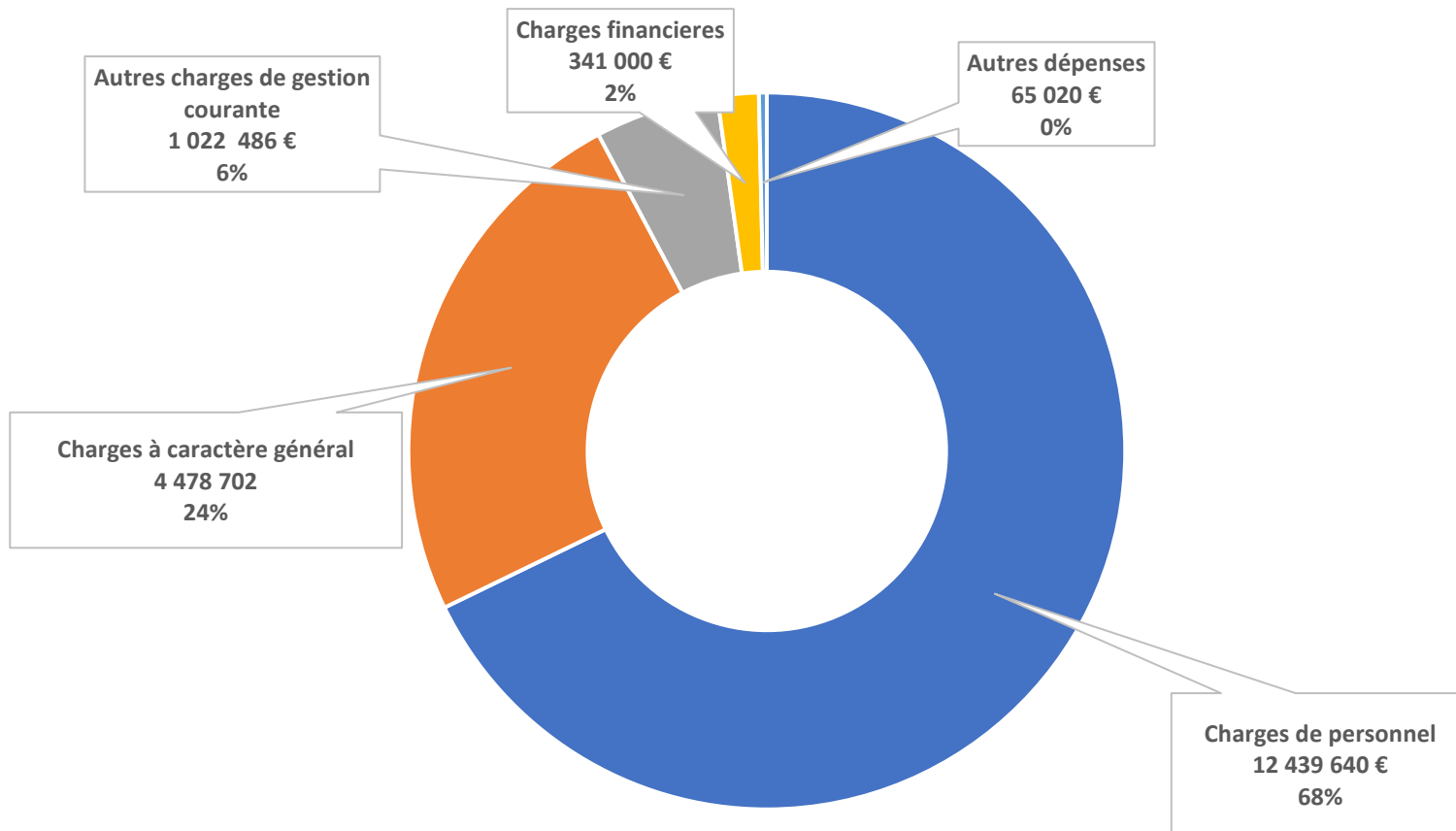
Tableau récapitulatif des grands équilibres budgétaires.

RECETTES			
	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Opérations réelles	20 642 138	18 844 445	39 486 583
Ecriture d'ordre	4 710	2 300 000	2 304 710
<b>Totaux</b>	<b>20 646 848</b>	<b>21 144 445</b>	<b>41 791 293</b>
DÉPENSES			
	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Opérations réelles	18 346 848	21 139 735	39 486 583
Ecriture d'ordre	2 300 000	4 710	2 304 710
<b>Totaux</b>	<b>20 646 848</b>	<b>21 144 445</b>	<b>41 791 293</b>

Le budget 2022 s'élève à un montant global de 41,8 M€ dont 21,1 M€ consacrés à l'investissement, soit + de 50 % du budget total.

# **Présentation de la section de fonctionnement**

# Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 18 346 848 € soit une augmentation de 2,67% par rapport au BP 2021 (+ 476 707 €).

*\* Autres dépenses : regroupement des dépenses exceptionnelles et dépenses imprévues.*

## Charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 4 478 702€ soit une augmentation de 12,6% par rapport à 2021 (501 802€).

Certaines dépenses sont en diminution afin de compenser des augmentations par ailleurs (coût des énergies).

## Frais de personnel

Les frais de personnel représentent 12 439 640 € et restent stables (-0,06%) par rapport au BP 2021 (soit -8 000€), cette stabilité est due principalement à une maîtrise de la masse salariale et à la réorganisation de service de la petite enfance en 2021 (suppression de la crèche familiale et création du Relai Petite Enfance).

# Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont inscrites pour un montant de 1 022 486€ notamment :

- Prévission contribution au SDIS pour 525 256€, augmentation de 1,6% par rapport au BP 2021 (+8 256€).
- Subventions de fonctionnement versées aux associations pour 137 965€ identique à l'année 2021.
- Subventions versées au CCAS pour 95 000€ soit une diminution de 13,6% (-15 000€) et à la Caisse des Ecoles pour 50 000€ soit une augmentation de 6% (+3 000€) .

# Charges financières

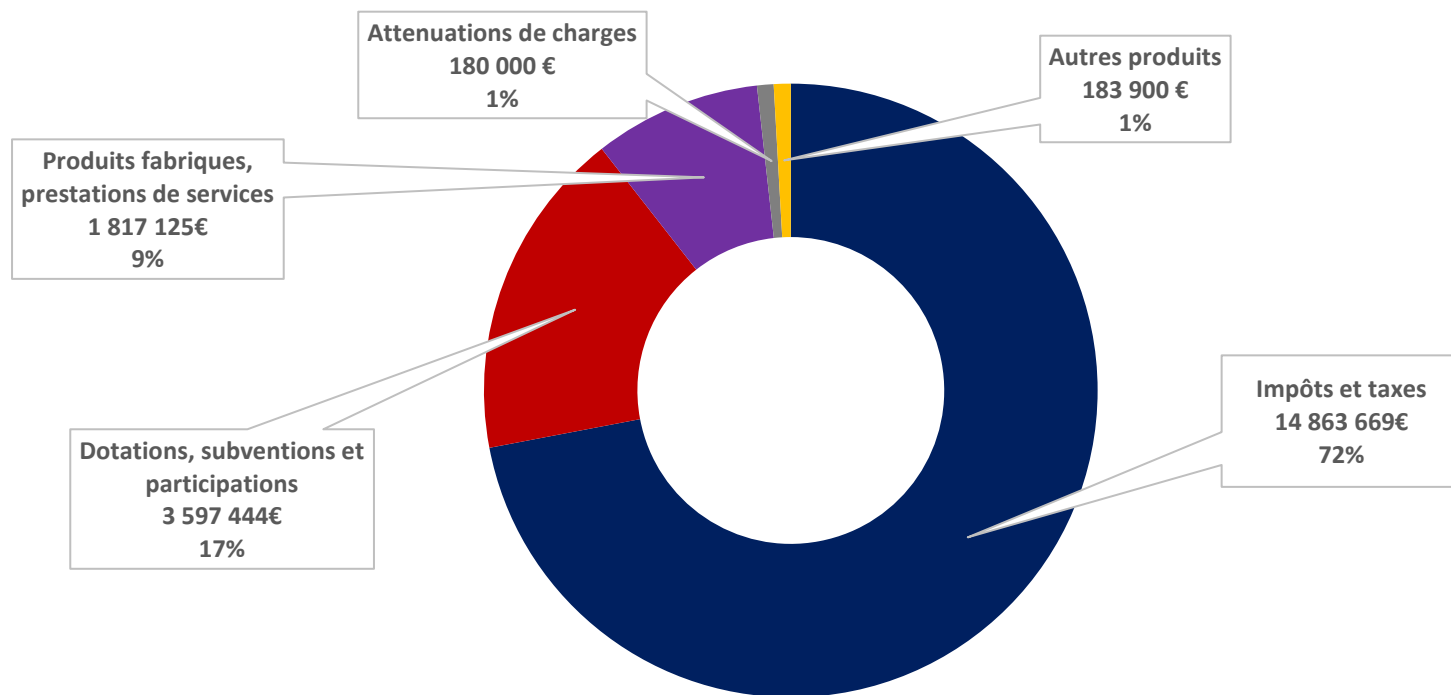
Les charges financières maximum prévisionnelles sont inscrites pour un montant de 305 000 €.

Ce montant demeure maîtrisé en raison d'un recours à l'emprunt limité et de taux d'intérêts historiquement bas pratiqués depuis plusieurs années (*taux fixes obtenus par les collectivités locales inférieurs à 1 %*).

cf. page 25, état de la dette.



# Les recettes réelles de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20 646 848 € soit une hausse de 2,57 % par rapport à 2021.

\* *Autres produits* : regroupement des autres produits de gestion courante et recettes exceptionnelles

# Impôts et taxes

Le montant prévisionnel des impôts et taxes s'élève à 14 863 669€, soit une augmentation de 0,3 % par rapport au budget 2021 (+ 41 000€).

Les contributions directes sont prévues pour un montant de 12 109 000€ tenant compte de l'évolution des bases.

L'attribution de compensation de la CACP est inscrite pour 1 300 669€ à l'identique du BP 2021.

La taxe additionnelle aux droits de mutations (750 000€) et la taxe sur la consommation d'électricité (350 000€).

La taxe locale de publicité extérieure est prévue pour 250 000€ et la taxe sur les pylônes électriques pour 100 000€ sont inscrites à l'identique du BP 2021.

## Dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations sont inscrites pour un montant prévisionnel de 3 597 444€, soit une augmentation de 14,3% (+ 449 625€) par rapport au BP 2021 :

La dotation forfaitaire de l'Etat est inscrite pour un montant prévisionnel de 1 030 000 € correspondant au réalisé 2021.

La dotation de solidarité urbaine est inscrite pour 230 000€, à l'identique du réalisé 2021.

Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales et autres organismes sont inscrites pour 1 308 729€ (-269 636€) en fonction des versements effectifs de 2021, cette baisse est due à la suppression de la crèche familiale courant 2021.

La compensation des exonérations de la taxe foncière est inscrite pour 840 000 €, suite à la mise en œuvre par l'Etat en 2021 de l'exonération partielle des bases des entreprises de production.

## Ventes de produits et prestations diverses

Regroupant l'ensemble des recettes de la commune issues de la facturation des services publics et de prestations diverses, cette rubrique d'un montant de 1 817 125€ enregistre une augmentation de 3% (+ 50 960€) en lien avec les réalisations 2021 et variable selon les quotients familiaux des redevances crèches, périscolaires et extra scolaires.

## Autres produits

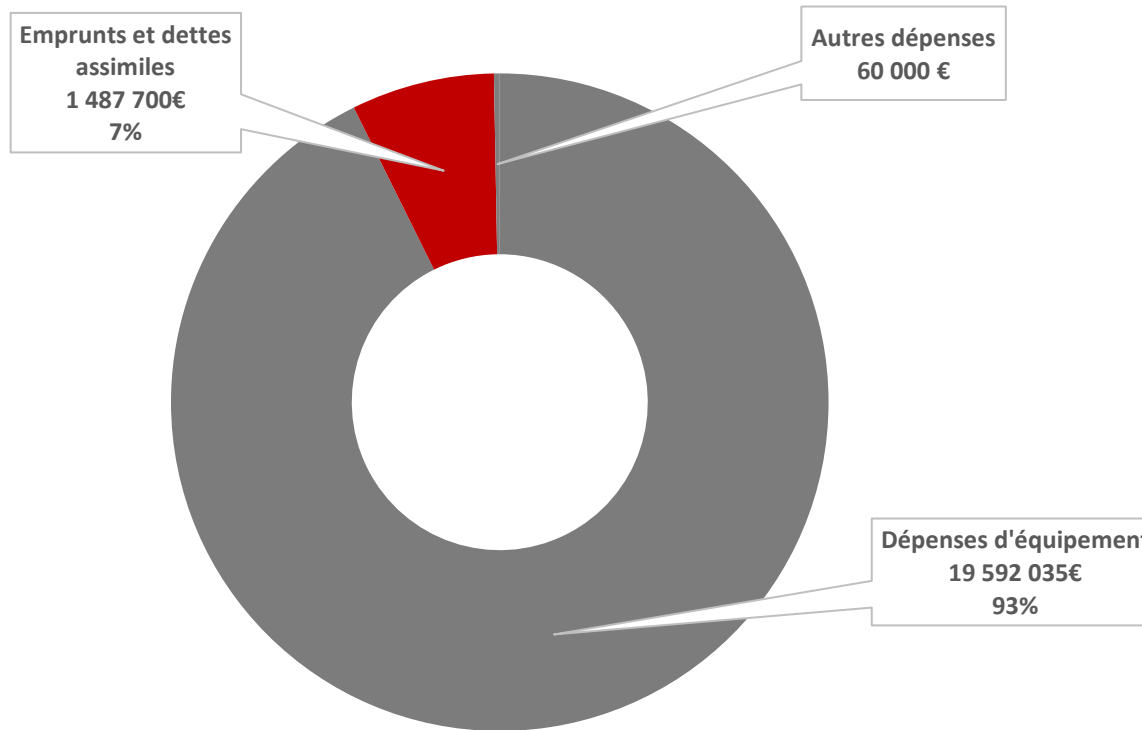
Les autres produits (autres produits de gestion courantes et recettes exceptionnelles) sont inscrits pour 182 600€ soit une baisse de 2,35% par rapport au BP 2021 (-4 400€).

## Atténuations de charges

Les atténuations de charges sont prévues pour 180 000€ soit une diminution de 12,2% (-25 000€ ; assurance du personnel notamment).

# **Présentation de la section d'investissement**

# Les dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 21 144 445 € soit une hausse de 49% par rapport à 2021.

# **Total dépenses d'équipement 19 592 035€**

## **Immobilisations incorporelles**

**Montant total de 85 358€ (évolution des logiciels)**

## **Immobilisations corporelles**

**Montant total de 4 774 677€ et principalement :**

## Immobilisations corporelles (suite)

- Acquisitions terrains : **240 000€** (provisions diverses acquisitions)
- Acquisition du centre social du Décllic et cabinet médical : **1 650 000€**
- Travaux de réfection et aménagement dans les bâtiments scolaires : **174 179€**  
(peinture divers, isolation classes, réfection plafond et sol, changements des stores écoles ... etc)
- Travaux de réfection et aménagement autres bâtiments publics : **517 409€**  
(travaux d'accessibilité et divers travaux dans les structures : équipements sportifs, crèches, CTM, chauffage... etc)



## Immobilisations corporelles (suite)

- Travaux d'entretien et d'aménagement des voiries **948 000€** :
  - Réaménagement Chaussée Jules César Phase 2 : 300 000 €
  - Travaux de voirie des rues du Stade, du commerce, de Mozart et de Fleurance : 340 000 €
  - Campagne mise aux normes trottoirs PMR Phase 2 : 50 000 €
  - Travaux de clôtures écoles et terrain multisport : 55 000 €
  - Divers travaux de voirie et provision : 203 000 €
  
- Travaux espaces verts : **94 500 €** (cours d'école, travaux plantations d'arbres, aire de jeux et divers travaux)

## Immobilisations corporelles (suite)

- Matériel de transport : **80 000 €** (remplacement poids lourd logistique et véhicule PM)
- Matériel de bureau et informatique : **249 883€** (évolution des serveurs et sécurité informatique, renouvellement de divers matériels et 140 000 € pour le projet St-Exupéry école numérique)
- Mobilier : **387 941 €** (notamment renouvellement du mobilier scolaire et mobilier nouvelle école St Exupéry)

## Travaux en cours

**Montant : 14 732 000€**

Maîtrise d'œuvre et travaux de reconstruction de l'école Saint Exupéry et de construction du centre de loisirs 13 240 000€

Divers travaux en cours (Hôtel de ville, études diagnostic bâtiments, étude plaine des sports – chaussée Jules César) : 1 492 000€

## **Emprunts et dettes assimilés**

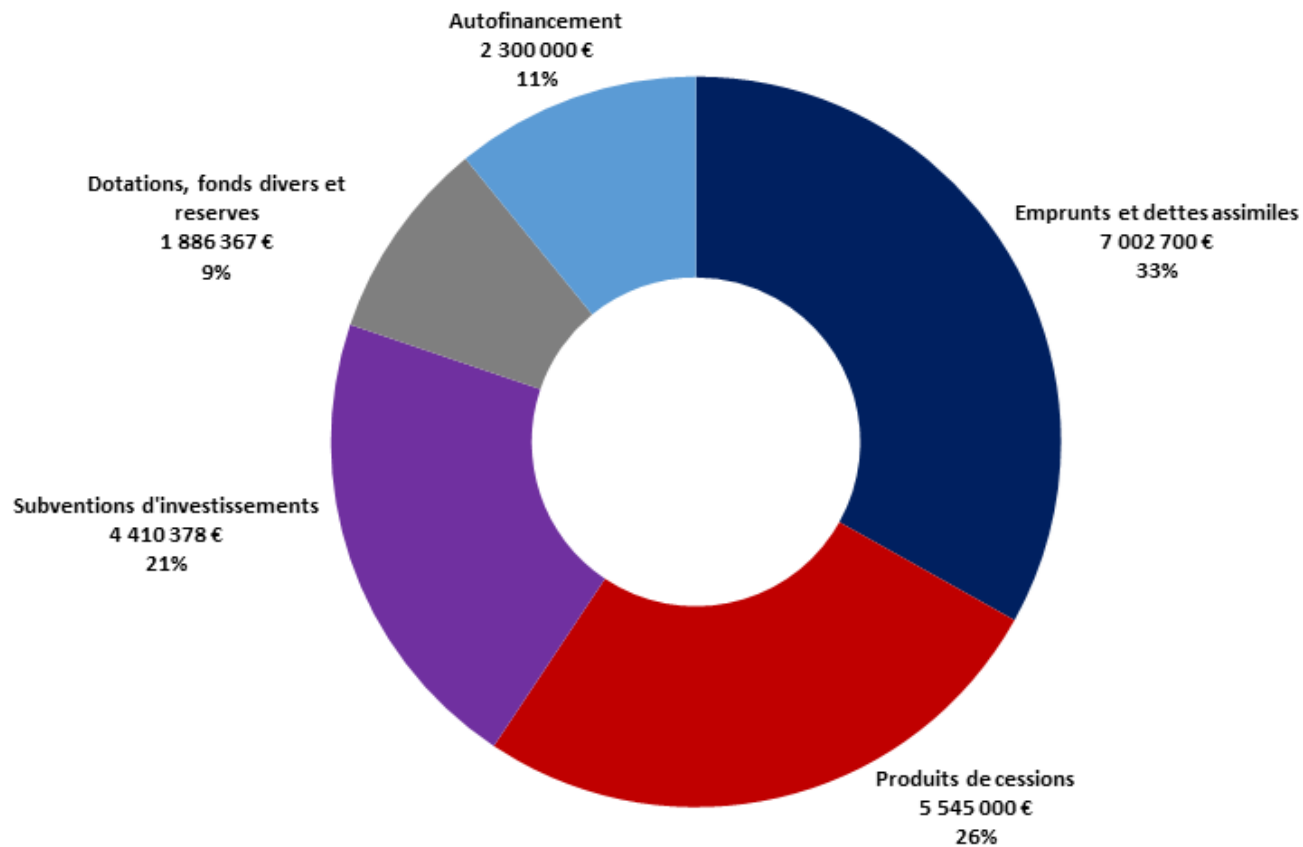
Remboursement d'emprunt : 1 485 000€ (cf état de la dette) et caution : 2 700€

## **Dépenses imprévues**

Provision : 50 000 €

# Les recettes d'investissement

---



---

Les recettes d'investissement s'élèvent à 21 144 445€ soit une hausse de 63% par rapport à 2021

# Subventions d'investissement

## Montant total de 4 410 378€

- Subvention CACP : 1 800 000€ partie 2022 concernant la subvention relative aux travaux de reconstruction de l'école Saint Exupéry et du centre de loisirs
- Subvention Région IDF : 59 583 € solde de la subvention concernant la réalisation d'une salle multi-activités dans le cadre de l'opération Saint Exupéry et 150 000 € solde de la subvention concernant l'opération de reconstruction de l'école Saint Exupéry
- Subvention Département : 1 653 493 € concernant l'opération Saint-Exupéry et 200 000 € concernant l'Hôtel de ville
- Subventions CAF 462 602 € concernant l'opération Saint-Exupéry.
- Produits des amendes de police : inscription de 20 000 € (reversement Etat)

# Dotations, fonds divers et réserves

**Montant total de 1 886 367€ :**

FCTVA Fonds de compensation de la TVA : 1 686 367€

(Prévision calculée sur la base des mandatements de l'année N-1)

Taxe d'aménagement : 200 000€

(prévision à l'identique de l'année précédente)

# Produits des cessions

**Montant total de 5 545 000 € :**

Cessions parcelles route d'Ennery : 545 000€

Cession des terrains Saint-Exupéry : 5 000 000€

# Emprunts et dettes assimilées

Il est prévu une enveloppe d'emprunts d'équilibre prévisionnel pour 2022 à hauteur de 7 000 000 € pour le financement des équipements programmés (+remboursements de cautions 2700€).

Les emprunts seront levés selon les besoins et l'avancement des travaux et en fonction de l'excédent du compte administratif 2021 (voté en juin 2022).

## Autofinancement

**La prévision budgétaire en matière d'autofinancement totalise  
un montant net de 2 304 710 € hors écriture d'ordre**

- Soit un virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1 700 000 €.
- Soit des dotations aux amortissements et provisions pour 600 000 €
- Soit des écritures d'ordre au compte 777 : 4 710 € (cf. page 3 Les grands équilibres budgétaires)

# État de la dette



# État de la dette

	2020	Estimé 2021	Prévision 2022
<b>Annuités</b>	<b>1 441K€</b>	<b>1 428K€</b>	<b>1 790K€</b>
<b>Intérêts</b>	<b>302K€</b>	<b>272K€</b>	<b>305K€</b>
<b>Amortissement</b>	<b>1 139K€</b>	<b>1 156K€</b>	<b>1 484K€</b>
<b>Encours au 31/12</b>	<b>12M€</b>	<b>12M€</b>	<b>15M€</b>
<b>Taux moyen d'intérêts</b>	<b>2,56%</b>	<b>2,01%</b>	<b>1,97%</b>
<b>Population INSEE</b>	<b>17 135</b>	<b>17 641</b>	<b>17 685</b>
<b>Encours par habitant</b>	<b>699€</b>	<b>680€</b>	<b>848€</b>
<b>Annuités par habitant</b>	<b>84€</b>	<b>81€</b>	<b>101€</b>

- Annuité 2022 calculée en fonction de l'encours existant et de la simulation de réalisation d'emprunts au cours de l'année 2022 (augmentation de l'encours en prévision des travaux du secteur St Exupéry)
- Diminution du taux moyen d'intérêts en raison de la baisse des taux variables
- Moyenne de la strate de l'encours/ habitant : 946€ / hab. pour les villes de la même strate (année 2020).